MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Département des affaires transversales** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale de l'enseignement et de la recherche** **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique**	**Note de service** **DGER/DAT/2023-454** **12/07/2023**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/10/2023
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 2

Objet : Formation en 2023 à destination des personnels des établissements agricole publics et privés porteurs de projets de formation/enseignement des transitions et de l'agro-écologie : "Rencontres Expériences collectives pour former aux transitions et à l'agro-écologie".

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF EPLEFPA Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO) ENSFEA

Résumé : Note d'information sur l'organisation du 02 au 05 octobre 2023 d'un temps d'échanges et d'accompagnement des équipes en établissements d'enseignement agricoles publics et privés sur le thème "Comment créer des dynamiques collectives et former aux transitions et à l'agro-écologie ?".

Ces Rencontres s'inscrivent dans le cadre du plan "Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agro-écologie (EPA2)". Ce plan entrera en septembre 2023 dans une phase d'évaluation et de valorisation. Ces Rencontres constituent le premier évènement d'une série de manifestations qui auront pour objectif de porter à connaissance de tous les établissements d'enseignement agricole les faits marquants du plan EPA2.

Ces rencontres s'inscrivent dans le cadre du plan « Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agro-écologie » (EPA2) et sont en phase avec les ambitions portées par le projet de pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles. Le plan EPA 2 entrera en septembre 2023 dans une phase d'évaluation et de valorisation. Ces rencontres constituent un premier évènement d'une série de manifestations qui auront pour objectif de porter à connaissance de tous les établissements d'enseignement agricole les faits marquants du plan EPA2 et de leur donner des éléments concrets pour ancrer les dynamiques collectives favorables au renforcement des formations et de l'animation des territoires pour accompagner les transitions, dont la transition agro-écologique.

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION « Expériences collectives pour former aux transitions et à l'agro-écologie »

Consolider la souveraineté alimentaire de la France nécessite d'assurer un renouvellement considérable des générations d'actifs en agriculture en les préparant aux transitions agroécologique et climatique.

L'agriculture et le système alimentaire font face à un ensemble de défis économiques, environnementaux et sociaux, interconnectés : assurer une sécurité alimentaire durable tout en préservant les écosystèmes et les ressources, en intégrant les contraintes du changement climatique, dans un contexte géopolitique tendu. L'ampleur et l'urgence de ces défis nécessitent une amplification et une généralisation des transitions.

L'agro-écologie est aujourd'hui une transition dont la nécessité est largement partagée, ce qui est renforcé par le caractère inéluctable du changement climatique. La nécessité de reconcevoir les systèmes de production, ainsi que les chaînes d'approvisionnement, associée à l'évolution des modes de consommations forment un enjeu collectif. De nombreux progrès ont été accomplis ces dernières années par les acteurs économiques des filières agricoles et agroalimentaires, ce qui est encourageant.

La question majeure n'est plus la nécessité de reconnaître l'enjeu, mais la façon d'y répondre et la nature des chemins à emprunter pour y parvenir.

L'éducation est identifiée comme un moteur majeur pour accompagner la mise en œuvre de ces transitions, avec en miroir le rôle des transitions pédagogiques. En effet, il s'agit non seulement d'enseigner d'autres savoirs, d'autres pratiques, d'autres manières de raisonner mais aussi d'enseigner autrement en repensant les stratégies et méthodes d'enseignement et d'apprentissage et en développant des dynamiques collectives et mobilisatrices de formation au sein des établissements (en engageant les équipes, les apprenants, les acteurs professionnels...).

Face à ce challenge, l'engagement de l'enseignement agricole en matière d'agro-écologie est un pilier, qui se manifeste notamment dans la rénovation récente des diplômes comme dans les nombreuses ressources qu'il développe depuis des années.

Accompagner les transitions dans les secteurs de l'agriculture, de l'aménagement, de l'agroalimentaire et des services est au premier plan du rôle attendu de l'enseignement agricole.

A l’aulne de la fin du second plan EPA « Enseigner les transitions et l’agro-écologie », l’enjeu est de formaliser et de valoriser les expériences collectives de formation aux transitions et à l’agro-écologie qui ont pris vie dans les établissements durant ces dernières années, de les mutualiser au sein de la communauté éducative et de renforcer la professionnalité des porteurs de ces dynamiques collectives de formation en vue de généraliser leur déploiement. Les rencontres « Expériences collectives pour former aux transitions et à l’agro-écologie » visent à cela.

Cette note de service cadre l’organisation de ces rencontres qui se dérouleront du 2 au 5 octobre 2023 à l’ENSFEA.

1.1. Objectifs

L’objectif de ces rencontres est de formaliser les expériences collectives concrètes mises en œuvre dans les établissements agricoles durant le plan EPA2 afin de les mutualiser dans et pour l’ensemble de la communauté éducative et d’en extraire des enseignements, points de vigilance et perspectives pour l’accompagnement des équipes éducatives. Ces rencontres constituent une arène pour les différents acteurs porteurs de dynamiques collectives d'enseignements des transitions et de l'agroécologie (référents EPA2, chefs de projet de partenariat, Tiers temps, coordonnateurs de filières, D2...) pour partager, mutualiser et formaliser leurs expériences.

Des ressources (actes, vidéos...) seront produites pour aider les acteurs de l'enseignement agricole à entrer dans la dynamique d'un travail collectif en établissement sur l’enseignement des transitions et de l’agro-écologie et contribuer à leur professionnalisation sous cet angle.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation tous les personnels des établissements publics comme privés qui sont porteurs de projets de formation/enseignement des transitions et de l’agro-écologie : enseignants et formateurs porteurs de dynamiques collectives (référents EPA2/ coordonnateurs de filière…), porteurs de projets (Tiers temps, chefs de projet Casdar TAE+...) et personnels de direction.

Au total, 130 places sont disponibles :

- 100 sont réservées aux personnels de l’enseignement agricole public ;
- et 30 aux personnels de l’enseignement agricole privé dans la limite d’un quota fixé par fédération : 16 pour le CNEAP, 8 pour l’UNMFREO et 6 pour l’UNREP.

En cas de souhait d’inscription dépassant le nombre de places disponibles, la représentation d’un maximum d’établissements sera privilégiée.

1.3. Contenu des rencontres

Ces rencontres sont co-construites par un comité d’organisation piloté par l’ENSFEA et comprenant l’ensemble des Ecoles Nationales d’Appui (ENA) dont l’ENSFEA, l’Institut Agro (Dijon, Rennes-Angers, Montpellier) et la Bergerie Nationale. Cette ingénierie est suivie par le BDET et le BDAPI de la DGER. Des formateurs des différentes ENA seront mobilisés pour la mise en œuvre concrète des rencontres.

Les rencontres seront structurées autour de quatre temps, dont les contenus sont en cours de construction.

1. Les communications sous format d'exposés et de posters relatives à des expériences collectives de formation aux transitions et à l'agro-écologie menées dans les établissements techniques agricoles. Ces exposés ont été sélectionnés via un appel à témoignages d'expériences lancé en décembre 2022. Au total une trentaine d'expériences retenues feront l'objet de présentation et d'échanges. Elles sont structurées autour de trois entrées : les stratégies d'enseignement, les initiatives et l'engagement des apprenants et la dynamique collective.

2. Deux à trois conférences thématiques ainsi qu'une table ronde finale croisant les regards de grands témoins parmi lesquels des membres du comité d'innovations pédagogiques, de l'IEA…, viseront à formaliser des repères pour former à accompagner au changement dans une perspective de transitions, et à formaliser des enseignements et des perspectives d'actions à envisager pour l'après plan EPA2.

3. Des ateliers mixant les participants aux rencontres pour mettre au travail certains sujets saillants émergeant de l'ensemble des communications. Ces ateliers privilégieront l'échange et le renforcement des compétences de l'ensemble. Ils sont en cours de définition.

4. Des temps informels scandés par des animations.

Le programme définitif et la présentation des différents ateliers seront consultables ultérieurement sur le site de l'ENSFEA à partir de la page suivante :

https://www.ensfea.fr/appui/seminaires-de-lappui/les-rencontres-experiences-collectives-pour-former-aux-transitions-et-a-lagroecologie/

Site sur lequel seront également déposées des ressources produites à l'issue de ces journées.

2. DATES ET LIEUX DE FORMATION

Ces journées de rencontre et de formation se dérouleront en présentiel :

Du lundi 2 octobre 2023 14 h (accueil à partir de 13h) au jeudi 5 octobre à 12h
A TOULOUSE
ENSFEA de Toulouse
2 route de Narbonne
31326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Code stage NFE1EA0079- Code session 2023-00001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 30 juin 2023

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code et le nom de la formation (rencontres « Expériences Collectives pour Former aux Transitions et à l'Agro-écologie ») à l'adresse suivante nadine.hirtzlin@ensfea.fr

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Les inscriptions aux rencontres s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à « Mon Self Mobile » : https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire puis suivre les instructions données sur le site.

Après la fin des candidatures, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels si nécessaire...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :
- télécharger la fiche d'inscription (sur http://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/fiche-dinscription/ ou **cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription (8 juillet 2023).

Après la fin des candidatures, l'agent doit suivre la procédure explicitée paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement agricoles privés (CNEAP, UNREP) et les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**cf. Annexe 2**).

L'agent doit :

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :
- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- ou à la fédération nationale pour les établissements relevant de l'UNREP,
- ou à la fédération nationale des UNMFREO.

Chaque fédération nationale établit la liste des représentants des personnels des établissements privés, en veillant à respecter le nombre de places maximal indicatif mentionné dans la répartition prévisionnelle par fédération (16 pour le CNEAP, 8 pour les MFR et 6 pour l'UNREP).

Chaque fédération nationale retourne cette liste ainsi que l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant **la date limite d'inscription (30 juin 2023).**

Attention **:** les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP, la fédération nationale de l'UNREP ou l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois la liste reçue par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels…).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne sont pas pris en charge par l'ENSFEA mais par les établissements ou leurs fédérations.

Le directeur général de l'enseignement
et de la recherche

B. BONAIMÉ

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Nom : Prénom :

Courriel agent (obligatoire) :

Tel professionnel : Civilité : ☐ Mme ☐ M.

Fonction(s) : Catégorie : ☐ A ☐ B ☐ C

☐ Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec matricule RenoiRH [1] **ou** ☐ Agent d'une autre structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA [2]

Matricule RenoiRH MASA : AGR

Structure d'affectation :

Service ou centre :

Courriel institutionnel :

Code stage RenoiRH : **Code session RenoiRH :**

Libellé :

Structure organisatrice :

N° période	Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant)
1		
2		
3		
4		

Typologie de la demande *(obligatoire)*

☐ T1 – Adaptation immédiate au poste de travail
☐ T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers
☐ T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences
☐ PEC – Préparation aux examens et concours

Cette demande est liée à *(facultatif)*

☐ Un parcours de professionnalisation (PP)
☐ La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation *(obligatoire)* ?

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF

Fait à , le Signature

Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.

Avis du supérieur hiérarchique, chef de service ou d'établissement	**Visa du RLF (Responsable Local de Formation)**	**Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission**
☐ favorable ☐ défavorable	Nom :	☐ favorable ☐ défavorable
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél :	Motif (obligatoire en cas de refus) :
Nom :	Courriel (obligatoire) :	Nom :
Signature et cachet :	Signature	Signature et cachet :
Date :	Date :	**Date :**

1-**Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche.** Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : **assistance.dsa@agriculture.gouv.fr**
2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.

ANNEXE 2

2022-2023

Etablissements privés
CNEAP, UNREP, UNMFREO

Service DFA-Appui
Mme Nadine HIRTZLIN
☎ 05 61 75 32 28

nadine.hirtzlin@ensfea.fr

Fiche d'inscription

NOM : Prénom : **Date de Naissance :** **(à renseigner obligatoirement)** Catégorie : Grade : **Mél Professionnel (obligatoire):**	**Établissement :** *Adresse (postale exacte) :* Fax : **Mél Établissement (obligatoire) :** Adresse : Tél. : Fax :

Vous êtes : Directeur adjoint ☐ Coordonnateur de la filière ☐ Enseignant ☐ Autre ☐ **Motivations de la demande :** Développement personnel ☐ Compétences professionnelles ☐ Nouvelles fonctions ☐ Nouveaux programmes ☐	Structure organisatrice de l'action : **ENSFEA Toulouse** Intitulé : Code stage / session RenoiRH Formation **:** **Date :**

Avis du Directeur de l'établissement	**Visas de l'établissement et de la fédération**
Favorable ☐ Défavorable ☐ Motif du refus :	**Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP** **Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP et de l'UNMFREO** (envoi groupé)
Date : Signature et cachet :	Dates : Signatures et cachets :